

Plan de Paysage de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges
DAT Conseils

Compte-rendu de la réunion publique
Mercredi 14 octobre 2015 à 20h à la médiathèque du Thillot

Présents : MM et Mmes Stéphane TRAMZAL, Dominique PEDUZZI, Michel MOUROT, François CUNAT, Etienne COLIN, Jean François VIRY, Jean Marie CHIVOT, Francis MUNIER, Jean François CHERLEN, Jean marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Nicole DAVAL, Michel DARQUY, Brigitte FOPPA, Alain OUDET, Odile LAPORTE, Alexis DABRINVILLE, Isabelle CANONACO, Laurent SOUVAY, Jean Paul DAVID, Gildas GERARD, Christian ROUSSELOT, Gilbert GALMICHE, Thibaut GALMICHE, Marie Noëlle GIGANT, Savine CUENOT, Nicolas CUENOT, Marcel COLLE, Nicolas FETET, Didier CHEVALLEY, GAEC DECHAMBENOIT, René Arthur FRANCOIS, Ugoline JACQUOT, Romary JACQUOT, Marie Claire COLLE, GODIO, André COLLE, Benoît TISSERANT, Jean Paul LAMBERT, Katia et Hervé MONTEMONT, Monique ANTOINE, Grégoire DAVAL, Régine PARET, Huguette PETITJEAN, Francis TOURDOT, Jean THIERRY, Christian LEDUC, Julie KREMEUR, Guillaume PIERREL, Brigitte JEANPIERRE, Jean Pierre PERRIN, Jean Yves BARON, Grégoire DAVAL, Philippe POISSON, Remy FRECHIN, Marie Claude DUBOIS, Michel CHAUDY, André DEMANGE, Odile MARCHAL, Robert CHAMPION, Marie Madeleine LALOT, Gérard LALOT, Claudine VALDENNAIRE, André GEORGES, Sylvie HERVE, Jean Aimé MORIZOT, Bernard PIERREL, Didier VINCENT, Caroline SCHUTZ, Bernard VALDENNAIRE, Annette FROIDEVAUX/MATHIEU, Christine PERRIN, Aldo HOFFNER, Antoine BENZADA, WINTZER, Frédéric VAXELAIRE, Marie Antoinette LAMBERT, Fabrice CHEVALLEY, Michel REMY, Raymond DECHEZ, Michel GALMICHE, Yannick POIROT, Karine REY, Jean Pierre THOUVENOT, Georgette TACQUARD.

Excusés : M Alain VINEL

Compte-rendu

Après le mot d'accueil de M. le Maire du Thillot, M. Peduzzi, président de la commission environnement de la Communauté de Communes, a rappelé l'historique du Plan de Paysage et la démarche d'étude. Une première phase d'étude avait concerné les 3 communes de l'amont de la CCBHV (Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle et Fresse-sur-Moselle). La seconde phase en cours concerne les 5 communes de l'aval : Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt et Rupt-sur-Moselle.

Puis, DAT Conseils a présenté le diagnostic paysager des 5 communes de l'aval de la CCBHV : les paysages naturels et leurs richesses ; le patrimoine paysager mis en place par l'activité humaine au fil des siècles, avec l'exploitation des mines dès le 16^{ème} siècle, l'exploitation agricole et le développement progressif de l'industrie au travers des cartes et photos des 18^{ème} et 19^{ème} siècles ; le développement du tourisme dès la fin du 19^{ème} siècle ; les évolutions paysagères plus récentes depuis un siècle, ainsi que les richesses à mettre en valeur, et les problèmes à résorber.

M. Peduzzi souligne que cet inventaire des atouts et des faiblesses du paysage est large, car il devra alimenter la mise en œuvre du Plan de paysage, qui s'étale sur une période longue, une vingtaine d'années.

Débat

M. Scherlen, Président de la Société de Pêche, insiste sur le grand intérêt paysager des rivières, avec leurs seuils et leurs ouvrages hydrauliques, leurs prises d'eau en glacis... Il évoque le problème que pose la Renouée du Japon, plante très invasive qui masque la vue vers les cours d'eau. A quoi s'ajoute la perte de visibilité due aux champs de maïs. Avec l'ensemble des pêcheurs, il s'inquiète des récentes directives demandant la destruction des ouvrages hydrauliques au motif de restituer les continuités écologiques, et souhaite connaître le point de vue des élus à ce sujet. En effet, la destruction des barrages et des seuils par exemple, auraient pour impact le retour de la Moselle à un régime torrentiel, empêchant bon nombre de frayères et renforçant l'érosion des berges. De plus, cela abaisserait le niveau de la nappe phréatique, qui maintient une humidité des prés en période de sécheresse. Il s'étonne que des financements sont actuellement disponibles pour araser les seuils, mais non pour les entretenir.

M. Peduzzi mentionne les contraintes réglementaires demandant aux collectivités locales de Lorraine, par arrêté préfectoral, l'enlèvement des ouvrages hydrauliques qui ne présenteraient plus d'intérêt économique, ni pour l'irrigation des terres agricoles, ni pour la production hydroélectrique. Il rappelle que les cours d'eau de catégorie 1 relèvent de l'entretien par les propriétaires privés, qui ne disposent souvent pas des financements nécessaires, ainsi que de la responsabilité des élus en matière de sécurité. Le 1^{er} janvier 2018, la gestion des cours d'eau deviendra une compétence communautaire. Les seuils seront répertoriés, et les projets les concernant seront appréciés au cas par cas. Un travail avec les associations de pêche sera mené.

Comme le souligne le Maire du Thillot, bon nombre de barrages alimentent encore des turbines hydroélectriques comme c'est le cas sur sa commune (ex : usine de la Courbe). La commune comporte deux barrages exceptionnels par leurs dimensions et leur hauteur, formant 2 chutes de 10 m de dénivelé sur une distance de 24m. Leur enlèvement transformerait la rivière en torrent. La prudence s'impose donc et leur enlèvement n'est pas souhaitable.

M. Nicolas FETET, Agriculteur au Thillot depuis 1982, se réjouit de la décision des élus de lancer ce Plan de paysage. Il a participé aux différentes mesures qui se sont succédé pour l'entretien des paysages ouverts (OGAF, MAE, Paysage Vosges Vivantes, CTE, ...). Les agriculteurs s'engageront avec les collectivités locales pour reconquérir des paysages de qualité.

M. le président de la Communauté de Communes rappelle que les premières opérations sont en cours sur les 3 communes de l'amont de la vallée de la Moselle. Cela demande un travail important des services communautaires, une validation des projets soutenus financièrement par le Département. Mais l'avancée de la procédure est rapide.

M. Valdenaire, agriculteur à temps partiel, rappelle les anciens CTE pour l'aide au défrichement. Les paysages anciens, très ouverts, offraient de grands panoramas, ils étaient effectivement très attrayants. Quelle seront les soutiens à l'ouverture des paysages dans le cadre du Plan de Paysage ?

M. Peduzzi décrit les étapes indispensables pour passer du Plan de Paysage à l'aide aux agriculteurs ayant des projets de reconquête de paysages ouverts. Il rappelle que le Plan de paysage concerne également d'autres problématiques de gestion, telle que l'urbanisme, le patrimoine industriel et minier, les forêts, les rivières, ... Il s'agit d'un document global.

Caroline Schutz, présidente du Club Vosgien de Rupt, Ferdrupt et Vecoux, remercie les Communes pour le soutien qu'elles apportent aux associations. Le Club Vosgien intervient de façon importante sur l'ouverture et l'entretien de points de vue et des sentiers de découverte. Elle souligne l'importance de la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux, pour construire des paysages de qualité (ex : enlèvement d'une haie de thuyas). Comment mettre en œuvre une sensibilisation durable des acteurs ?

Mme Tacquard et M. Peduzzi évoquent, entre autre, la nécessité de bien communiquer sur les actions de mise en valeur en cours (plaquette de sensibilisation données aux habitants et aux nouveaux venus, diaporama lors des rencontres d'associations, travaux scolaires, communication sur des chantiers témoins, ...). Il s'agit de commencer par réaliser les actions les plus faciles, pour ensuite faire « tache d'huile », donner envie de poursuivre d'autres actions au vu des résultats positifs.

Un habitant s'interroge sur la population des communes dans une vingtaine d'années : où construira-t-on ?

Ces questions sont abordées dans les documents d'urbanisme prospectifs, tels que les PLU et le SCOT.

Le Club Vosgien de Rupt-sur-Moselle s'interroge sur le risque d'implantation d'éoliennes. Le plan de paysage abordera-t-il ce sujet ? Quelle est la position des élus ?

M. Peduzzi rappelle que le secteur étant dans le couloir aérien de Luxeuil et de l'aéroport Bâle-Mulhouse, il comporte de nombreuses zones interdites à l'implantation d'éoliennes. Le Plan Départementale établi sur ce sujet n'a identifié que de rares sites potentiellement intéressants pour ce type d'équipement. L'implantation d'une éolienne nécessiterait, en outre, une analyse plus précise du régime des vents, et la présence d'une ligne d'acheminement de l'électricité produite. Au vu de tous ces éléments, l'implantation d'éolienne apparaît improbable dans le secteur. Ou tout au moins, un tel projet ne pourrait pas se faire sans que les élus en soient informés au préalable.

Un habitant, ayant défriché depuis de nombreuses années les abords de sa construction, s'interroge sur la durabilité de son travail. Qui entretiendra à l'avenir ces terrains ?

Le but du Plan de Paysage n'est pas forcément de défricher de larges surfaces, mais de défricher les secteurs qui représentent le plus d'intérêt pour la qualité des points de vue et l'attrait de la CCBHV. Il s'agit d'être modeste, et de privilégier la durabilité des actions envisagées. Les défrichements ne peuvent avancer qu'au rythme du développement des exploitations agricoles locales, des filières de production et de vente.

Un agriculteur s'interroge sur la durabilité possible d'actions de défrichement, alors que subsiste un projet de grande déviation routière. Toutefois, la création de cet équipement semble s'éloigner, vue la baisse des finances de l'Etat.

M. le Maire du Thillot souligne l'intérêt d'une qualité globale des paysages pour le développement des attraits touristiques basés sur le patrimoine naturel et culturel local :

- l'intérêt majeur du patrimoine paysager minier, systématiquement inventorié depuis plusieurs décennies (chaque commune comporte quelques mines de grand intérêt) ;
- l'intérêt du tunnel de l'ancien tacot, ouvrages remarquables ;

- l'intérêt du Théâtre du Peuple de Bussang et de ses abords dont Maurice Pottecher s'est inspiré dans certaines pièces de théâtre ;
 - l'intérêt de la Voie Verte et du réseau de chemins de randonnées ; ...
- La construction de paysages de qualité confortera l'économie touristique, ce qui en retour incitera à leur entretien.

Après la présentation du diagnostic et le débat qui s'en est suivi, les prochaines étapes du Plan de paysage ont été présentées :

- le travail en ateliers, pour préciser la connaissance des paysages, ses enjeux et les orientations de gestion

3 ateliers sont prévus : un atelier Patrimoine paysager et tourisme le 23 novembre 2015 à 20h ; un atelier agriculture et paysage le 2 décembre 2015 à 20h ; et un atelier urbanisme et organisation globale des espaces le 16 décembre à 20h.

- A partir de janvier 2016, le travail portera plus particulièrement sur l'élaboration des propositions.
- La fin du Plan de paysage est prévue au second trimestre 2016.